

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023
CONVOCATION DU 13 NOVEMBRE 2023**

Le 17 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, M. ROCHE, Mme DA SILVA MARTINS, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR, M. HENRIQUET, M. LAGANGA

PROCURATION :

Mme GELEZ à Mme THELLIER-CUVELIER

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°59/2023	Délibération Budgétaire Modificative N°1
-----------------------------------	-------------------------------------------------

Vu les dispositions comptables et financières des articles L.2311-5 et L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget voté le 29/2023 du vote du budget ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ajustement suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6045 (011) : Achat d'études, prestation de Services	- 5 000€		
60612 (011) Energie – Electricité	- 10 000€		
6411(012) : Personnel titulaire	+ 9 000€		
6413 (012) : Personnel non titulaire	+ 2 850€		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale	+ 1550€		
65311 (65) : Indemnité de fonction	1150€		
65313 (65) : Cotisation retraite	+ 200€		
65314 (65) : Coatisations de sécurité sociale	+ 250€		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

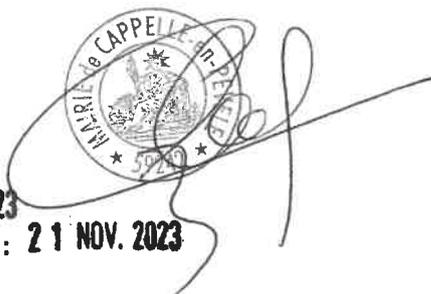
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 voix pour), la décision budgétaire modificative N°1.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX

DATE DE PUBLICATION : 21 NOV. 2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 21 NOV. 2023



Séance du Conseil Municipal – Vendredi 17 Novembre 2023